

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Adaptation du Code de l'urbanisme aux évolutions des destinations des constructions et aux soucis environnementaux
Vente. L'obligation de délivrance est remplie malgré l'annulation du certificat de non-caducité du permis de construire
- 8 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Congé donné par le preneur à l'issue de la période triennale : précisions sur le délai de préavis de six mois
- 9 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Les dommages-intérêts versés par un notaire à ses associés pour maintien abusif dans la SCP ne sont pas déductibles de l'IR
Impôt de solidarité sur la fortune. Ne sont pas des biens professionnels exonérés d'ISF les parts de société relatives à un immeuble loué non meublé à usage d'hôtel
- 11 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Impossibilité d'une mise en location éventuelle du bien vendu et défaut de responsabilité du notaire

À LA Une

Effets successoraux de l'adoption à l'étranger

Si l'adoption confère des droits héréditaires à l'adopté, elle peut aussi l'en priver dans sa famille biologique. La question des effets de l'adoption lors du règlement de la succession est, bien évidemment, plus complexe lorsque l'adoption est intervenue à l'étranger.

Ainsi, les enfants d'un défunt, adoptés avant le décès par un tiers au Texas, ont-ils des droits dans la succession alors que le règlement de celle-ci intervient en Polynésie française ?

Telle est la question à laquelle répond la Cour de cassation par un arrêt du 15 mars 2023. La jurisprudence étant peu abondante s'agissant des effets de l'adoption à l'étranger sur la succession du parent biologique, la décision n'en a que plus d'intérêt... > **LIRE P. 1**